



E.H.P.A.D. Augustin LABOUILHE

LIVRET D'ACCUEIL



SOMMAIRE

VOUS ACCUEILLIR : VOTRE RESIDENCE A SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
BIENVENUE.....	2
STATUT ET FONCTIONNEMENT	3
HORAIRES D'OUVERTURE ET ADRESSE.....	3
ACCUEIL ET FORMALITES D'ADMISSION	4
ADMISSION.....	4
PROCEDURE D'ADMISSION	4
SEJOUR ET VIE PRATIQUE	5
VOTRE CHAMBRE	5
VOS ESPACES ET SERVICES A DISPOSITION	5
LES REPAS.....	6
HORAIRES AU QUOTIDIEN	6
SORTIES ET VISITES	6
TELEPHONE.....	7
LE LINGE.....	7
SANTE ET ACTIVITES	7
LE PERSONNEL DE NOTRE ETABLISSEMENT	7
L'ACCOMPAGNEMENT ET LES SOINS	7
LES ACTIVITES D'ANIMATION ET DE CONVIVIALITE.....	8

Vous accueillir : votre résidence à Saint-Orens-de-Gameville

Bienvenue

Les membres du Conseil d'Administration, l'ensemble du personnel, les résidents et la Direction sont heureux de vous présenter l'EHPAD Augustin Labouilhe et vous souhaitent la bienvenue.

Cette structure est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). A ce titre, il accueille pour un accompagnement temporaire ou permanent des personnes âgées de 60 ans et plus, valides ou n'ayant plus leur autonomie de vie, et dont l'état nécessite une surveillance et une aide dans les actes de la vie quotidienne. L'établissement est habilité à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et à l'aide sociale à l'hébergement (Allocation Personnalisée au Logement et Allocation de Logement Social).

Lors de votre accueil, soyez assuré que l'ensemble du personnel qui sera amené à vous entourer et vous accompagner au quotidien, mobilisera tout son savoir-faire, son professionnalisme et toute son attention pour que vos conditions de vie soient les plus agréables et sécurisantes possibles.

Ce livret d'accueil vous est offert afin de vous permettre de mieux connaître l'établissement qui vous accueille. Il est également destiné à votre famille. Il contient une série de renseignements qui peuvent vous être utiles pour faciliter votre arrivée dans notre établissement.

Nous serions heureux de recevoir toutes les suggestions qui nous permettraient d'améliorer la prestation qui vous est proposée.

La Directrice de l'établissement et l'ensemble du personnel sont à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Présentation de votre résidence

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Labouilhe fût érigé en 1877 selon les dernières volontés d'Augustin Labouilhe généreux donateur qui légua la totalité de ses biens à la ville.

L'EHPAD Augustin Labouilhe est aujourd'hui un établissement public autonome médico-social doté d'une capacité d'accueil de 82 lits.

L'établissement possède un grand parc ombragé accessible aux résidents.

Statut et fonctionnement

L'EHPAD est administré par un Conseil d'Administration qui comprend :

- 1 Président
- 2 Représentants de la commune
- 2 Représentants du Conseil Départemental
- 2 Représentants des résidents
- 2 Représentants désignés en fonction de leur compétence
- 1 Médecin désigné par la Directrice
- 1 Représentant du personnel

La composition nominative est affichée au panneau d'information situé à l'entrée de l'établissement.

Il est géré par une Directrice, Mme TOUFFET Maryline, nommée par arrêté ministériel. Outre ses attributions de gestion administrative et financière, elle est responsable de la bonne marche de l'établissement.

L'établissement relève de l'article L. 312-1 du Code l'Action sociale et des familles.

Il est soumis aux autorités de tarification :

- du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Horaires d'ouverture et adresse

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00, fermeture le mercredi matin.

L'établissement est accessible en transport en commun (ligne 83, arrêt Place du souvenir).

Ses coordonnées complètes sont les suivantes :

<p>EHPAD AUGUSTIN LABOUILHE 5 Place du souvenir 31 650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE Téléphone : 05 62 88 44 88 (touche 7) Fax : 05 62 24 38 13 Courriel : secretariat@labouilhe.fr Site internet : www.ehpad-saint-orens.fr</p>

Accueil et formalités d'admission

Admission

L'établissement accueille des personnes seules des deux sexes ou des couples, âgés d'au moins 60 ans, sauf dérogation.

Avant toute prise de décision, il est très fortement recommandé que vous ou vos proches puissiez visiter l'établissement. Dans cette perspective, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'établissement au 05 62 88 44 88.

Les jours de visite sont du lundi au vendredi de 14h à 16h.

Procédure d'admission

L'admission se fait en recherchant systématiquement le consentement libre et éclairé de la personne et en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

Au vu de l'évaluation personnalisée de l'autonomie de la personne effectuée par le médecin traitant (selon la grille AGGIR), le médecin coordonnateur de l'EHPAD donne un avis médical et la commission d'admission statue sur l'admission de la personne âgée.

La Directrice peut ensuite prononcer l'admission. La date d'arrivée du résident est fixée d'un commun accord.

L'accueil

Avant votre entrée, un entretien avec l'infirmière coordinatrice permettra de préparer votre venue : antécédents médicaux, traitements médicaux, éléments de vie...

Ce même jour, un agent de l'administration de l'établissement vous remettra et vous commentera le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement. Celui-ci définit les règles générales et permanentes d'organisation et de fonctionnement de l'établissement dans le respect des droits et des libertés de chacun ; ces règles s'appliquent à tous et doivent être respectées. Ces documents devront être signés.

Son habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie permet à l'établissement d'accueillir les personnes qui en font la demande et qui remplissent les conditions d'admission.

Les services sociaux de votre commune ou du département sont aussi à votre disposition, pour vous aider à faire valoir des prestations auxquelles vous pouvez avoir droit.

Les cartes de sécurité sociale, documents de mutuelle, carte vitale, décisions APA doivent nous être confiées dès réception.

Les conditions de participation financière et de facturation

Les tarifs journaliers sont fixés annuellement par le Conseil Départemental sur proposition du Conseil d'Administration de l'établissement et après avis du Conseil de la Vie Sociale. Une annexe précisant les tarifs est remise avec le dossier d'admission, et les tarifs sont affichés au panneau d'information.

Les frais d'hébergement sont payables d'avance au vu de la facture remise individuellement.

Information du résident

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un lieu privilégié d'information et d'expression des résidents et de leur famille. Il se compose de membres représentant les résidents, les familles, le personnel et le Conseil d'Administration. Organe consultatif, il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement.

La composition du Conseil de la Vie Sociale est affichée au panneau d'information qui lui est dédié.

Pour toutes propositions, suggestions, vous pouvez soit contacter le Président du CVS, soit la Directrice, soit déposer un document dans la boîte aux lettres qui se trouve dans l'entrée de l'établissement.

Vos doléances peuvent être consignées au sein de fiches d'expression des usagers à votre disposition au secrétariat.

Séjour et vie pratique

Votre chambre

L'Établissement dispose actuellement de 82 chambres chacune dotée d'une salle de bain avec WC.

Le logement est meublé par l'établissement. Toutefois, le résident peut personnaliser sa chambre sous réserve que celle-ci ne soit pas encombrée. Il peut amener des effets et du mobilier personnel s'il le désire (fauteuil, chaise, tableaux...)

Vous disposez dans chaque chambre d'une ligne téléphonique avec un numéro d'appel direct et une connexion Wifi.

Les familles peuvent rendre librement visite à leurs parents, l'idéal étant de privilégier les visites l'après-midi. Lorsqu'une personne âgée est en fin de vie, sa famille peut rester auprès d'elle jour et nuit. Toutes les volontés qui nous auront été communiquées seront scrupuleusement respectées.

L'entretien de votre chambre et les petites réparations sont effectués régulièrement par le personnel de l'établissement.

Vos espaces et services à disposition

- Bureau des infirmières : il est le lieu ressource pour tout ce qui concerne l'aspect médical. Les infirmières et aides-soignants sont à la disposition des résidents pour un conseil ou un soin. Les familles peuvent aussi prendre des nouvelles de la santé de leur parent auprès des infirmières.
- Bureau de l'infirmière coordinatrice : elle est à l'écoute des résidents et des familles pour toute question relative aux conditions de séjour et de prise en charge.
- Bureau médical : il est utilisé par le médecin coordonnateur de l'établissement et parfois pour les consultations des médecins traitants des résidents.
- Bibliothèque : constituée grâce aux dons de livres et journaux, elle est à votre disposition. Un exemplaire de « La Dépêche » est offert par l'Association des Amis de la Maison de Retraite (AAMR).
- Parc : de nombreux bancs et fauteuils vous permettent de profiter du cadre arboré.
- Chapelle : elle permet le déroulement d'offices religieux tous les mercredis matin.
- 3 réfrigérateurs sont à votre disposition (1 dans la salle de réunion, 1 au salon du premier étage et 1 dans la salle des fêtes).

- Le libre-choix du coiffeur est laissé aux résidents.

Les repas

Le petit déjeuner et le dîner sont servis dans votre chambre pour améliorer votre confort.

Les repas du midi sont pris en salle de restaurant sauf si l'état de santé du résident justifie qu'ils soient pris en chambre. Une petite salle à manger est prévue pour les personnes âgées les plus dépendantes. Du personnel qualifié apporte leur aide.

Les repas sont préparés par une équipe interne de cuisiniers qui réalisent quotidiennement sur place, toute la restauration de l'établissement dans le respect de la sécurité alimentaire. Ils proposent et élaborent des plats variés traditionnels et familiaux.

La diététicienne de l'établissement veille à l'équilibre nutritionnel et à l'adaptation de l'alimentation des résidents.

Une Commission des menus trimestrielle se réunit pour évoquer les menus des mois à venir. Elle permet aux résidents d'exprimer leurs remarques (qualité des repas, repas de fêtes et d'anniversaire, etc.) et leurs souhaits.

Une tisane est servie en chambre à partir de 20h.

Vous pouvez recevoir votre famille pour déjeuner, dans la limite des places disponibles, au prix de 11,88 € par repas et moyennant de prévenir 48h à l'avance.

Horaires au quotidien

L'établissement est ouvert de 8h à 20h.

En dehors de ces horaires, vous pouvez contacter le personnel soignant par téléphone pour prévenir de votre présence.

Les repas sont servis aux horaires suivants (y compris week-ends et jours fériés) :

- Petit déjeuner à partir de 7h 30
- Déjeuner à partir de 12h
- Goûter à partir de 15h30
- Dîner à partir de 18h30

Sorties et visites

Les sorties quotidiennes sont totalement libres pour les personnes pouvant circuler seules sans risque ou contre-indication médicale.

Toute sortie doit être consignée afin d'éviter toute inquiétude ou recherches inutiles. Pour des questions d'intendance, l'absence pour un repas doit être signalée 48h avant.

Les visiteurs sont les bienvenus sans limitation d'horaire, l'idéal étant l'après-midi. Néanmoins, ils ne doivent pas troubler la sérénité des lieux ni en gêner le fonctionnement.

Le courrier

Le courrier et vos journaux vous seront distribués quotidiennement. Une boîte aux lettres est prévue pour le départ de courrier. Elle est située au secrétariat.

Il est conseillé de rappeler aux correspondants de mentionner lisiblement votre nom et prénom :

Nom et Prénom du résident
E.H.P.A.D AUGUSTIN LABOUILHE
5 Place du Souvenir
31 650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE

Téléphone/WIFI

Les communications téléphoniques et l'accès à internet sont inclus dans le tarif hébergement.

Le linge

Le linge domestique (draps, serviettes de toilettes, gants de toilette, serviettes de table...) est fourni et entretenu par un prestataire extérieur.

Le marquage et le blanchissage du linge des résidents est réalisé dans l'établissement et sont inclus dans les frais d'hébergement.

Le linge délicat n'est pas entretenu par nos soins.

Santé et activités

Le personnel de notre établissement

L'équipe est pluridisciplinaire. Chaque agent participe à la prise en soin globale et adaptée aux besoins des résidents. Les compétences de chacun sont mises au service de la personne âgée dans le but d'assurer des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins, des activités d'animation et de la maintenance.

L'accompagnement et les soins

L'établissement assure une permanence soignante 24h/24 grâce à l'appel malade et à la veille de nuit.

Au niveau de votre bien-être, vous serez pris en charge par les aides-soignants et les auxiliaires de soin qui veillent à assurer les soins de nursing et/ou de l'aide aux gestes de la vie quotidienne (toilette, aide au repas, déplacements) et à préserver au maximum votre autonomie.

Les soins et le suivi médical sont effectués par les 5 infirmières de l'établissement, votre médecin traitant et le médecin coordonnateur. Ce dernier, présent 2 demi-journées et 1 journée complète par semaine est chargé d'assurer le lien entre l'équipe médicale et le médecin traitant choisi par chaque résident.

Les résidents disposent aussi d'un libre choix du kinésithérapeute, de l'ambulancier, de la pédicure...

Une psychologue est à la disposition des résidents et de leur famille.

Les frais induits par les soins des médecins ou paramédicaux libéraux ne font pas partie des frais de séjour.

Les médicaments sont à la charge des résidents.

Les activités d'animation et de convivialité

Chaque résident est libre d'organiser sa journée comme bon lui semble.

L'animation au quotidien est assurée par une animatrice à temps plein, aidée d'une vingtaine de bénévoles membres de l'Association des Amis de la Maison de Retraite (AAMR).

L'association est présidée par Mme Béatrice BARTHERE.

Le programme hebdomadaire des animations est affiché sur le tableau du rez-de-chaussée et le programme mensuel est distribué aux résidents et envoyé aux familles.

Divers ateliers existent et permettent à chaque résident de s'investir quotidiennement dans une activité individuelle ou collective.

Les ateliers sensoriels :

- Eveil corporel
- Jardinage (aux beaux jours)
- Sorties / jeux extérieurs dans le parc
- Ateliers « Jeux de mots »

Les activités manuelles :

- Atelier cuisine
- Ateliers créatifs

Les activités orientées vers la vie sociale :

- Rencontres intergénérationnelles
- Jeux de société
- Spectacles et animations musicales
- Médiation animale

Chaque anniversaire donne lieu à un moment festif organisé en fin de mois. Les familles sont les invitées à partager ce moment.

un programme mensuel d'animation vous est joint pour exemple au présent livret d'accueil.

L'animation spirituelle a lieu tous les mercredis à 11h à la Chapelle de l'EHPAD. La messe est célébrée par le Père Gabriel Nganga Biampondou et secondé par une équipe de « bénévoles de la santé ».

Les personnes ayant besoin d'une aide pour assister aux offices ou souhaitant avoir la visite d'un prêtre ou de tout autre ministre du culte sont priées d'en faire la demande au bureau d'accueil.

A noter que le représentant du culte israélite est Gérard ATTAIECH.

Pour le culte musulman, il s'agit de l'imam Mamadou DAFPE (Imam d'Empalot).

Enfin, pour le culte protestant, il s'agit des Pasteurs Didier FIEVET (secteur de Toulouse sud) et Jean-Pierre NIZET (secteur Rive gauche).